

23 juin 2022



INTERESSEMENT 2022 EN DANGER

Intersyndicale CGT - CFTD - CFE/CGC - UNSA - SNUP



Une étrange manière de grandir ensemble !

Comme chaque année, les Organisations syndicales CDC et la Direction doivent négocier impérativement avant le 30 juin l'avenant annuel pour fixer les objectifs d'intéressement 2022 ; **pour l'instant, les négociations en cours n'ont pas permis de trouver un accord.**

Rappel des règles de l'accord signé pour la période 2021-2023 :

- Les Organisations syndicales CDC et la Direction doivent passer en revue les objectifs 2022 afin de s'assurer de leur faisabilité.
- Pour que l'intéressement des agents existe en 2022, l'avenant doit être signé par tous les signataires de l'accord, soit toutes les Organisations syndicales CDC et la Direction.

La Direction a choisi, non pas de respecter ses engagements **mais de donner des « gages » de rentabilité à la Commission de Surveillance et de réduction de l'intéressement à la Cour des Comptes.** En effet, la Direction impose un nouvel objectif dit « économique » qui n'est pas maîtrisable par les agents et soumis à de nombreux aléas extérieurs.

L'enjeu est de taille ! Pourquoi ?

La signature de l'intéressement conditionne le versement non seulement de l'intéressement « normal » et son abondement, mais aussi le versement du superperco des agents qui partent prochainement en retraite.

La Direction est prête à ne pas verser d'intéressement du tout cette année !

Année où le pouvoir d'achat est en danger à cause de l'inflation et où l'intéressement est un enjeu fort de « sécurité financière » pour les agents.

Le point de litige majeur entre les Organisations syndicales CDC et le Directeur général : le nouvel objectif « économique » (le ratio entre les charges et le produit net bancaire) impose de **minimiser les dépenses (y**

compris la masse salariale) et de maximiser les revenus, sur le dos des Personnels et des missions de l'Etablissement.

Le mardi 8 juin les cinq Organisations syndicales ont demandé ensemble que l'objectif économique soit retiré car nous savons que cette année est marquée par l'incertitude la plus totale :

- **Sur les charges :**
 - Inflation

- **Sur le produit net bancaire (PNB) :**
 - Résultats de toutes les entreprises : ils pourraient être en berne
 - Marchés financiers fébriles
 - Dividendes des filiales et des portefeuilles financiers des plus incertains

- **Sur les charges et le PNB :**
 - Décisions gouvernementales pouvant induire la mise en place de nouveaux « PLANS » pour répondre à la « crise économique », soutenir l'économie, poursuivre la relance

Cet objectif fondé sur le PNB n'est donc pas à la main des agents.

Les cinq Organisations syndicales représentatives du Personnel ont donc de nouveau demandé à la Direction le jeudi 16 juin le retrait de cet objectif.

Le Directeur Général, lors d'un rendez-vous le mardi 22 juin, leur a opposé un nouveau refus.

A ce stade, il faut se préparer au pire, mais la Direction peut encore écouter et entendre les représentants de son Personnel d'ici le CUEP du vendredi 24 juin.

